

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1736

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE THONON-LES-BAINS

Ventes et cessions

312 910 557 RCS Thonon-les-Bains.

LES JARDINERIES DU SALEVE.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 150000.00 EUR.

Adresse : 300, Rue Louis Rustin, Archamps, 74162 Saint-Julien-en-Genevois.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 10 novembre 2022, la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société par actions simplifiée au capital de 150.000 €, ayant son siège social à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (74162), ARCHAMPS, 300 rue Louis Rustin, immatriculée sous le numéro 312 910 557 au RCS de THONON LES BAINS et la société GARDEN CENTER LEON BECK, société à responsabilité limitée au capital de 245.000,78 euros, ayant son siège social à STRASBOURG (67200), 1 route d'Oberhausbergen, immatriculée sous le numéro 344 916 606 au RCS de STRASBOURG, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société GARDEN CENTER LEON BECK par la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société GARDEN CENTER LEON BECK ferait apport à la société LES JARDINERIES DU SALEVE de la totalité de son actif, évalué à 1.186.915 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 766.399 €, soit un apport net d'un montant de 420.516 €. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des derniers bilans établis de la société LES JARDINERIES DU SALEVE et de la société GARDEN CENTER LEON BECK clôturés au 31 août 2022, non encore approuvés. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er septembre 2022, tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal. Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société GARDEN CENTER LEON BECK depuis cette date étant réputées avoir été faites pour le compte et aux profits et risques de la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société BOTANIC-SERRES DU SALEVE détenant la totalité des droits sociaux des sociétés GARDEN CENTER LEON BECK et LES JARDINERIES DU SALEVE, il n'a pas été établi de rapport d'échange ; il n'y aura pas lieu à l'émission d'actions nouvelles de la société absorbante, ni à augmentation du capital de la société absorbante. Montant prévu de la prime de fusion : Néant. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'associée unique de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, le 31 décembre 2022 au plus tard. Le projet de fusion a été déposé le 15/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de THONON LES BAINS, au nom de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, et le 15/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de

STRASBOURG, au nom de la société GARDEN CENTER LEON BECK, société absorbée. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis, Le Président Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 10 novembre 2022, la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société par actions simplifiée au capital de 150.000 €, ayant son siège social à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (74162), ARCHAMPS, 300 rue Louis Rustin, immatriculée sous le numéro 312 910 557 au RCS de THONON LES BAINS et la société LES JARDINS DE FEGERSHEIM, société à responsabilité limitée au capital de 1.100.000 euros, ayant son siège social à FEGERSHEIM (67640), 3 rue de l'Artisanat, immatriculée sous le numéro 491 603 692 au RCS de STRASBOURG, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LES JARDINS DE FEGERSHEIM par la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société LES JARDINS DE FEGERSHEIM ferait apport à la société LES JARDINERIES DU SALEVE de la totalité de son actif, évalué à 1.305.851 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 1.670.382 €, soit un apport net d'un montant de -364.531 €. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des derniers bilans établis de la société LES JARDINERIES DU SALEVE et de la société LES JARDINS DE FEGERSHEIM clôturés au 31 août 2022, non encore approuvés. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er septembre 2022, tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal. Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société LES JARDINS DE FEGERSHEIM depuis cette date étant réputées avoir été faites pour le compte et aux profits et risques de la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société BOTANIC-SERRES DU SALEVE détenant la totalité des droits sociaux des sociétés LES JARDINS DE FEGERSHEIM et LES JARDINERIES DU SALEVE, il n'a pas été établi de rapport d'échange ; il n'y aura pas lieu à l'émission d'actions nouvelles de la société absorbante, ni à augmentation du capital de la société absorbante. Montant prévu de la prime de fusion : Néant. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'associée unique de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, le 31 décembre 2022 au plus tard. Le projet de fusion a été déposé le 15/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de THONON LES BAINS, au nom de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, et le 15/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de STRASBOURG, au nom de la société LES JARDINS DE FEGERSHEIM, société absorbée. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis, Le Président Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 10 novembre 2022, la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société par actions simplifiée au capital de 150.000 €, ayant son siège social à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (74162), ARCHAMPS, 300 rue Louis Rustin, immatriculée sous le numéro 312 910 557 au RCS de THONON LES BAINS et la société SOCIETE ALSACIENNE DE JARDINAGE, société à responsabilité limitée au capital de 380.000 euros, ayant son siège social à HAGUENAU (67500), route du Rhin lotissement du Taubenhof, immatriculée sous le numéro 337 878 110 au RCS de STRASBOURG, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SOCIETE ALSACIENNE DE JARDINAGE par la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société SOCIETE ALSACIENNE DE JARDINAGE ferait apport à la société LES JARDINERIES DU SALEVE de la totalité de son actif, évalué à 757.155 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 960.840 €, soit un apport net d'un montant de -203.685 €. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des derniers bilans établis de la société LES JARDINERIES DU SALEVE et de la société SOCIETE ALSACIENNE DE JARDINAGE clôturés au 31 août 2022, non encore approuvés. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er septembre 2022, tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal. Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société SOCIETE ALSACIENNE DE JARDINAGE depuis cette date étant réputées avoir été faites pour le compte et aux profits et risques de la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société BOTANIC-SERRES DU SALEVE détenant la totalité des droits sociaux des sociétés SOCIETE ALSACIENNE DE JARDINAGE et LES JARDINERIES DU SALEVE, il n'a pas été établi de rapport d'échange ; il n'y aura pas lieu à l'émission d'actions nouvelles de la société absorbante, ni à augmentation du capital de la société absorbante. Montant prévu de la prime de fusion : Néant. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'associée unique de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, le 31 décembre 2022 au plus tard. Le projet de fusion a été déposé le 15/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de THONON LES BAINS, au nom de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, et le 15/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de STRASBOURG, au nom de la société SOCIETE ALSACIENNE DE JARDINAGE, société absorbée. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis, Le Président.